



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis plusieurs années, dans notre département, l'établissement du tableau d'avancement d'accès à la hors classe des professeurs des écoles pose problème. Le ratio étant connu très tard, à plusieurs reprises la hors classe a figuré à l'ordre du jour des CAPD pour en être ensuite retirée.

Le 21 avril 2009 dernier, en CAPD, le contingent de passages attribué à notre département n'étant pas déterminé, vous avez décidé de ne pas traiter ce point. Vos services nous ont indiqué que le logiciel de calcul du nouveau barème n'intégrait pas le point supplémentaire attribué aux directeurs, élément non obligatoire dans le barème. Lors de la CAPD du 26 mai 2009, le tableau d'avancement n'a pas été non plus présenté parce que le contingent n'était toujours pas connu. Seule la liste des promouvables a été remise aux délégués du personnel.

Enfin, le 4 septembre 2009, un courriel de vos services a informé les délégués du personnel de la liste des professeurs des écoles accédant à la hors classe au 1 septembre 2009.

En 2008/2009 le tableau d'avancement n'a donc pas été soumis à l'avis de la CAPD, cela au mépris de la note de service n°2006-078 du 11 mai 2006 qui précise que le tableau d'avancement est établi à partir de critères de choix et après avis de la commission administrative paritaire départementale.

Monsieur l'inspecteur d'académie, le SE-UNSA demande aujourd'hui que les barèmes des promouvables 2009 à la hors classe soient vérifiés et que les enseignants lésés obtiennent la hors classe au titre de la rentrée 2009. En effet, un élément obligatoire du barème n'a pas été pris en compte, il s'agit du point attribué à nos collègues ayant accompli 3 années en continu dans une école de l'enseignement prioritaire (ZEP).

Plusieurs collègues exerçant en ZEP ne figurent pas dans le tableau d'avancement 2009, alors que leur barème recalculé en intégrant le point ZEP aurait du permettre leur intégration. Le SE-UNSA vous a adressé un courrier à ce sujet, aucun collègue ne doit être lésé par cette erreur.

Le paritarisme est un garde-fou face à l'iniquité de traitement des personnels. Le problème soulevé par l'accès à la hors classe cette année est symptomatique des dérives que pourrait amener sa remise en cause.

Le SE-UNSA rappelle une nouvelle fois son attachement au paritarisme et à la transparence qu'il permet dans la gestion des carrières de nos collègues.

Concernant la hors classe 2010, le SE-UNSA vous demande d'attendre que le ratio de passage soit connu avant d'inscrire le tableau d'avancement à l'ordre du jour de la CAPD du Gard.

Monsieur l'inspecteur d'académie, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention.